

Séance du 18 juin 2024

Date de convocation :
11 juin 2024

Nombre de membres :
en exercice : 19
présents : 13
procurations : 3
votants : 16

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 juin à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Mme COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude, Maire.

Etaient présents :

COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude ; BOUSSO Jean-Yves ; GRIFFON Frédérique ; SOURIS Georges ; PERRON Manuela ; ARS Marcel ; TIGIER Alphonse ; LE COINTE Catherine ; DREANO Odette ; LAMY Sybille ; MEILLAREC Yann ; FLEURY Sébastien ; BERTAUX Jean-François

Absents excusés :

STEVANT Emilie qui donne pouvoir à PERRON Manuela
JAFFRELOT Jérémie qui donne pouvoir à COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude
DE FRANCQUEVILLE Isabelle qui donne pouvoir à BOUSSO Jean-Yves

Absents :

JAMOIS Noëlle
LE SOURD Liliane
LARVOIR Yoann

Secrétaire de séance :

PERRON Manuela a été nommée secrétaire de séance

Ordre du jour

- ✓ Adoption du compte rendu de la réunion du 29 mars 2024
- ✓ Attribution des subventions aux associations
- ✓ Participation aux piègeurs de ragondins et de taupes
- ✓ Construction de logements 14 place de l'église (ZN 141) : attribution de la maîtrise d'œuvre
- ✓ Personnel Communal – suppression de poste et modification du tableau des effectifs
- ✓ Questembert communauté – Fond de concours 2024 en faveur des médiathèques
- ✓ Questembert communauté – adhésion au groupement de commande 2025/2028
- ✓ Questembert communauté – Point PLUi - information
- ✓ Redevance pour occupation du domaine public par ORANGE- information
- ✓ Point présence postale – information
- ✓ Questions diverses

Mme Le Maire propose l'ajout du point suivant à l'ordre du jour, qui feront l'objet d'une délibération :

- ✓ ADS évolution de la convention tri partite GMVA / Questembert Communauté / Commune
- ✓ Modification de la délibération 2024-03-22 du 29/03/2024 relative à la création du groupe de travail de la commission affaires scolaires

◆ **2024-06-01 Adoption du compte rendu de la réunion du 29 mars 2024**

Mme Le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 29 mars 2024 qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter.

Après en avoir délibéré, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.
(POUR : 16 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2024-06-02 Attribution des subventions aux associations**

Mme GRIFFON, adjointe aux finances, présente aux membres du conseil municipal les propositions des commissions finances et vie associative réunies le 06 mai 2024, concernant l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide le classement de chaque association et vote les subventions suivantes pour l'année 2024 :

	Type association	Subvention 2024 €
Foot-ball/Basket Club (E.S.L.M)	Sport	1600.00
Détente et Randonnées (section gym et Yoga)	Sport	850.00
Kan An Douar	Loisirs	430.00
Telle est ton idée	Hors catégorie	00.00*1
Amicale des Pêcheurs	Loisirs	430.00
Club des Joyeux Molacois	Loisirs	430.00
Les Amis du l'Hermain	Patrimoine communal public	600.00
MOLAC EXPO (foire)	Animation	0.00*2
MOLAC EXPO	Loisirs	430.00
MOLACFESTIV'	Animation	1700.00*3
MOLACFESTIV'	Loisirs	430.00
KOF MELEN	Loisirs	430.00
SCRAP 'MOLAC	Loisirs	430.00
ASSOCIATION DU LAVOIR	Patrimoine communal public	600.00
L'ATELIER DES LUCIOLES	Loisirs	430.00
ACCA	Loisirs	430.00
ART FLORAL	Loisirs	430.00
TOTAL		9 650.00

*1Pas de subvention mais 3 mises à disposition de la salle polyvalente gratuitement dans l'année

*2Cette association est classée dans la catégorie « Animation » les années où la foire de Molac est organisée et dans la catégorie « Loisirs » les années sans foire ; elle bénéficie ainsi de la subvention correspondant au classement de sa catégorie

*3conditionné à l'organisation de la fête de la musique (subvention versée sur présentation des factures acquittées)

(POUR : 16 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2024-06-03 Participation aux piégeurs de ragondins et de taupes**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2024 :

- piégeurs ragondins : 370 €

- piégeurs de taupes : 370 €

(POUR : 16 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2024-06-04 Construction de logements 14 place de l'église (ZN 141) : attribution de la maîtrise d'œuvre**

Mme Le Maire rappelle que par délibération du 16 février 2024, le conseil municipal a validé le projet de création de 3 logements sociaux et le plan de financement prévisionnel et a autorisé Mme Le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.

Le coût de l'opération est estimé à 651 231 € HT (dont 498 042 € HT de travaux).

Mme Le Maire présente le résultat de cette consultation publiée sur Mégalis Bretagne le 12 mars 2024 :

A l'issue de la date limite de réception des offres (le 24 avril 2024), 17 plis ont été réceptionnées, qui correspondaient à 14 offres (3 candidats ayant déposés deux dossiers)

La commission bâtiment chargée de l'examen des candidatures présidée par Mme Le Maire s'est réunie le 21 mai pour une première analyse des offres, et pour sélectionner les trois candidats à auditionner.

Le Jugement des offres s'est fait selon le critère suivant :

- 60 % : valeur composition et capacité de l'équipe, mode opératoire, note méthodologique, référence d'opération similaire et planning
- 40% : valeur prix des prestations

A l'issue de cette analyse, conformément au règlement de consultation, les trois candidats ayant obtenu la meilleure note ont été sélectionnés pour audition et négociation : KARST ARCHITECTURE, PARTITION ARCHITECTURE et BLEHER ARCHITECTES SARL.

Les auditions se sont déroulées le mardi 28 mai 2024 sur convocation électronique adressée par la Commune de Molac via le site Mégalis Bretagne. A l'issue de cette rencontre, des négociations d'honoraires ont été lancées.

Après présentation de Mme Le Maire et sur proposition de la commission, le conseil municipal à l'unanimité valide le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre de PARTITION ARCHITECTURE pour un montant total de 51 900 € HT et autorise Mme Le Maire à signer et à notifier ce marché de maîtrise d'œuvre.

(POUR : 16 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2024-06-05 Personnel communal –Suppression de poste et Mise à jour du tableau des effectifs**

Mme Le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération dn°2024-02-05 du 16 février 2024 a validé la création d'un poste d'adjoint technique à compter du 19 février 2024, afin procéder au recrutement d'un agent sur ce grade.

Suite à l'avis favorable du comité technique du Comité Social Territorial Départemental du 14 mai 2024, il convient maintenant :

- de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 32/35^{ème} qui n'a plus lieu d'être.
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs

Le conseil municipal valide la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 32/35^{ème}, compte tenu de la création d'un poste d'adjoint technique C1 et valide le tableau des effectifs comme suit :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nbre d'emplois Temps complet TC Nbre emplois Temps non complet TNC	ETP
Filière Administrative	Attaché Territorial	Attaché	1 TC	1
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	1 TNC (26/35 ^{ème})	0.74
		Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 TC	1
Filière Technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 TC	1
		Adjoint technique	2 TC 1TNC 30/35 ^{ème} 1TNC 24/35 ^{ème} 1 TNC 7/35 ^{ème} 1 TNC 22/35 ^{ème}	2 0.86 0.69 0.2 0.63
Filière Sociale	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM)	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe ATSEM	1 TC 1TNC 32/35 ^{ème}	1 0.91
Filière culturelle	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine	1 TNC 17/35 ^{ème}	0.49

			TOTAL ETP	10.52
--	--	--	-----------	-------

(POUR : 16 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2024-06-06 Questembert Communauté – Fond de concours 2024 en faveur des médiathèques**

Mme Le Maire rappelle que depuis quelques années, Questembert Communauté affirme sa volonté de soutenir le développement des ressources mis à disposition du public usager des médiathèques du territoire.

Pour se faire, une convention relative au fonctionnement en réseau des bibliothèques et des médiathèques municipales ou associatives du territoire communautaire avait été établie.

Questembert Communauté versait jusqu'à présent, sous conditions, les aides suivantes :

En matière d'imprimés, en octroyant une subvention de 750€ par communes sous conditions.

Les conditions d'attributions sont les suivantes :

Chaque commune doit prévoir un budget d'acquisitions en matière d'imprimés (hors presse) de :

- 1500€ HT/an pour les communes de moins de 750 habitants
- 2€ HT/habitant/an pour les communes de 750 habitants et plus

En documents multimédia, en finançant et en prêtant des supports multimédias sous conditions.

Les conditions de prêt de ces fonds sont les suivantes :

Chaque commune doit prévoir un budget d'acquisitions minimal en supports multimédia de 0,75 € HT/habitant/an pour toutes les communes

En jeux pour le fonds ludothèque, en finançant et en prêtant des jeux sous conditions.

Les conditions de prêt de ces fonds sont les suivantes : chaque commune doit prévoir un temps de travail pour les cataloguer et les équiper.

L'ensemble de ces fonds seront empruntables par les abonnés du réseau, sauf dispositions particulières.

Par délibération du Conseil Communautaire du 3 avril 2024, et dans l'attente de revoir les modalités de soutien dans le cadre de la culture, en faveur des médiathèques (nouvelle convention à intervenir), il a été décidé de maintenir ces aides.

Ces aides seront versées dans le cadre d'un fonds de concours et elles concerneront des dépenses effectuées par les communes en investissement (compte 2188). Il s'agit de compléter, développer les fonds dont disposent les médiathèques pour le public. L'aide ne portera donc pas sur le remplacement des supports.

Les supports qui font l'objet de cette aide sont les suivants : acquisition de documents imprimés, documents multimédias (DVD, jeux vidéos, etc) ---

Les dépenses doivent être effectuées avant le 20 novembre 2024. L'aide versée par Questembert Communauté devra être titrée sur le compte 13251 pour les communes ne pratiquant pas l'amortissement ou le compte 13151 pour la commune de Questembert. Il s'agit bien d'une recette d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

Accepte de solliciter le fonds de concours en faveur des médiathèques du territoire de Questembert Communauté (sur présentation d'un document récapitulatif l'ensemble des demandes d'aides financières au titre des documents imprimés et multimédias).

Donnent pouvoir à Mme Le Maire pour signer tout document pour solliciter ce fonds de concours.

(POUR : 16 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2024-06-07 Questembert Communauté – adhésion au groupement de commande 2025/2028**

M BOUSSO, adjoint à la voirie, informe le conseil qu'afin de connaître l'intérêt de lancer le marché « MAC voirie 2025/2028 » de groupement de commandes, Questembert Communauté réalise un inventaire des besoins.

Ce marché est divisé en 3 lots :

Lot 1 Les travaux de voirie pour les marchés de travaux pour les programmes annuels d'entretien des routes communales et pour les créations/requalifications de voie inférieures à 100 000€ HT par opération

Lot 2 La fourniture de panneaux de police et signalisation verticale

Lot 3 Prestations de curage de fossés

La commune doit se prononcer son adhésion à la reconduction de ce marché groupé pour ces trois lots.

Sur présentation de M BOUSSO, et avis de la commission voirie réunie le 10 juin 2024, le conseil municipal :

Décide :

- **d'adhérer au groupement de commande intercommunal pour le lot 1** : travaux de voirie pour les marchés de travaux pour les programmes annuels d'entretien des routes communales et pour les créations/requalifications de voie inférieures à 100 000€ HT par opération

- **d'adhérer au groupement de commande intercommunal pour le lot 2** : fourniture de panneaux de police et signalisation verticale

Décide de ne pas adhérer au groupement de commande pour le lot 3 : prestation de curage de fossés.

(POUR : 16 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2024-06-08 Application du droit des sols/ instruction des dossiers d'enseignes / évolution de la convention tripartite GMVA – communauté de communes et communes membres**

Mme Le Maire rappelle au conseil municipal que depuis juillet 2015, la commune a signé avec GMVA une convention tripartite en vue de l'instruction par cette dernière de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées sur le territoire.

Ladite convention et ses annexes régit les relations entre les usagers, les communes, la communauté de communes et le service instructeur ainsi que les conditions financières de cette prestation.

GMVA propose de faire évoluer ladite convention au regard des éléments présentés ci-après.

La loi 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Climat et Résilience » fait évoluer la législation concernant le pouvoir de police de la publicité.

Ainsi, à compter du 01/01/2024, la compétence est transférée au Maire de la commune, puis au Président de l'EPCI au 01/07/2024 si l'intercommunalité est compétente en matière de PLU.

Dans un souci d'économie d'échelle et de mutualisation des ressources et des moyens, l'Etat n'assurant plus cette mission à compter de 2024, il est proposé aux communes qui le souhaitent que les dossiers d'enseignes puissent être instruits par le service ADS, dans le cadre du service commun existant.

Une nouvelle convention est rendue nécessaire pour intégrer cette faculté proposée aux communes de confier l'instruction de leurs dossiers d'enseignes au service ADS.

Par ailleurs, dans le cadre de l'instruction des actes ADS, de nombreuses données SIG sont mobilisées (cadastre, PLU, servitudes). De la qualité de ces données dépend la conformité de l'instruction des dossiers et donc, la sécurité juridique des actes. Or, à l'occasion de révision, modification, élaboration ou mise à jour des documents d'urbanisme, il s'avère que de nombreuses erreurs sont constatées et nécessitent l'intervention des agents SIG de GMVA pour contrôler et corriger les documents avant leur intégration dans les logiciels Cart@DS et SIG.

C'est pourquoi, dans un objectif de sécurisation de l'instruction mais aussi et surtout de garantie pour la commune de la publication du PLU effectivement opposable sur le Geoportail de l'urbanisme, il est prévu la mise en place d'une prestation complémentaire d'assistance SIG.

La convention ADS nouvelle qui est proposée intégrera cette nouvelle fonctionnalité.

Enfin, la nouvelle convention prendra en compte quelques évolutions réglementaires et techniques intervenues récemment, sans remettre en cause, cependant, les modalités de fonctionnement entre les communes et GMVA et notamment la chaîne d'instruction.

La signature de la nouvelle convention et de ses annexes résiliera de plein droit la précédente convention applicable à compter du 01/01/2022.

Considérant que le fonctionnement actuel donne satisfaction,

Considérant que la nouvelle convention proposée permet d'intégrer, si la commune le souhaite, une prestation complémentaire relative à l'instruction des enseignes, tout en prenant en compte les évolutions réglementaires intervenues,

Après délibérations, le conseil municipal :

- **Autorise** Mme Le Maire à cosigner la convention et ses annexes proposées par GMVA et relatives à l'instruction des autorisations d'urbanisme et des dossiers d'enseignes, pour les communes membres de la Communauté de Communes ;

- **Sollicite** le service ADS pour l'instruction de ses dossiers d'enseignes

- **Autorise** Mme Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

(POUR : 16 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2024-06-09 Groupe de Travail de la commission Affaires scolaires**

Cette délibération annule et remplace la délibération 2024-03-22 du 29 mars 2024 portant sur le même objet

La commission affaires scolaires propose la création d'un groupe de travail composé des membres de la commission Affaires scolaires ainsi que des représentants des parents d'élèves des deux écoles (4 représentants des parents d'élèves élus de l'école Arc en Ciel et 4 représentants de l'APEL de l'école Saint Pierre) afin de travailler sur des dossiers spécifiques aux affaires périscolaires.

Ce groupe de travail sera convoqué deux fois par an et permettra d'informer et de consulter les parents d'élèves des deux écoles sur les affaires périscolaires.

Le conseil municipal valide la création de ce groupe de travail.

(POUR : 16 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2024-06-10 Questembert communauté – Point PLUi - information**

Mme Le Maire donne lecture en séance de la délibération communautaire 2024-05-03 du 27 mai 2024 relative à la prescription d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal, à la définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation auprès du public, et de modalité de concertation avec les communes.

◆ **2024-06-11 Redevance pour occupation du domaine public par ORANGE- information**

Pour information la redevance pour occupation du domaine public facturée à ORANGE s'élève pour l'année 2023 à 5 000.41 € soit :

- Artères aériennes : 37.800 km à 64.36€ = 2 432.81€

- Artères souterraines : 55.057 km à 48.27€ = 2 657.60 €

◆ **2024-06-12 Point présence postale – information**

Mme Le Maire informe le conseil municipal du retour annoncé du bureau de poste sous forme de facteur guichetier à compter de fin juin- début juillet.

Elle annonce que des travaux d'aménagements du local sont actuellement réalisés par les services postaux, et l'enseigne a été réinstallée ce jour.

Elle précise qu'un bail de mise à disposition gratuite du local a été établi avec la poste ; la consommation des fluides restant bien à la charge de La Poste.

◆ **Questions diverses**

✓ **Info DIA pour lesquelles la commune ne fait pas valoir son droit de préemption :**

N° du dossier	N° d'ordre	Date de réception	Désignation de la parcelle			Décision
			Référence cadastrales	Adresse	Surface en m ²	Renonciation Date de notification
IA 05613524Y0003	3	08/04/2024	ZN 78	15 rue Sainte Anne	100	23/05/2024
IA 05613524Y0004	4	11/04/2024	ZC 222	13 rue de l'Etang	1265	26/04/2024
IA 05613524Y0005	5	15/04/2024	ZM 178	2 La Ville Es Mouées	4870	23/05/2024
IA 05613524Y0006	6	06/05/2024	ZN 203	11 Rue de l'Echange	1100	23/05/2024
IA 05613524Y0007	7	23/05/2024	ZC 87	6 lot de Lanvaux	1487	23/05/2024
IA 05613524Y0008	8	14/06/2024	ZC 56p Tranche 2	La bande bono	20270	

✓ **Commission Affaires scolaires- information**

La commission se réunira en septembre afin d'étudier la possibilité de mettre en place la cantine à 1€ pour certaines familles à compter de janvier 2025.

✓ **Armonys restauration**

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'une rencontre avec notre prestataire pour la fourniture des repas en liaison chaude au service de restauration scolaire est programmée le 21 juin avec les communes de Le Cours et de Larré qui font également partis du groupement de commandes.

✓ **Préfecture-CRTE : retour réunion du 22 mai 2024**

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu le 22 mai 2024 à la Préfecture. Cette réunion avait pour objet de passer en revue les projets éligibles dans le cadre du CRTE, en présence de partenaires financeurs, tels que l'AELB et la Banque des territoires ou la Région Bretagne.

Les Maires du territoire étaient sollicités pour présenter leurs projets éligibles.

Mme Le Maire informe le conseil qu'elle a exposé lors de cette réunion les projets de création de logements en centre bourg, et d'extension et réhabilitation de la mairie.

✓ **Réhabilitation du stade – subvention DETR 2024**

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'un accord de subvention au titre de la DETR 2 de 100 000 € a été attribué par arrêté préfectoral du 23 mai 2024.

✓ **Morbihan Energies – mise en place d'ombrières sur le parking de la salle poly**

Dans le cadre de l'installation d'ombrières sur le parking de la salle polyvalente par Morbihan Energies, Mme Le Maire fait un retour sur la réunion de lancement du 14 juin 2024 avec la société ARTELIA missionnée par Morbihan Energies. Elle précise que l'installation de ces ombrières devrait s'achever en janvier 2025.

✓ **Location communale bureaux**

Le départ de QUARTA du local 1^{er} étage mairie est reporté au 03 septembre (au lieu du 20 juin).

✓ **Location Maison paramédicale**

Manuela GIRAUD hypnothérapeute s'installera à la maison paramédicale à compter du 19 août.

✓ **Travaux pluviales - information**

Mme Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de sa délégation accordée par le conseil elle a validé les travaux de pluviales à réaliser sur le terrain communal rue du Calvaire afin de régler les problèmes de pluviales qui s'écoulaient sur la parcelle privée de M BATAILLE. Le montant de ces travaux s'élève à 2917€.

✓ **Renouvellement des contrats d'assurances**

Pour information, afin de renouveler les contrats d'assurances une consultation a été déposée sur Mégalis le 17 mai 2024. La date limite de dépôt des offres est fixée au 05 juillet 2024. L'attribution du marché sera annoncée lors du prochain conseil municipal.

◆ **Base Adresse Locale – validation de la proposition de LA POSTE**

Mise à jour et certification de la base adresse locale de la loi 3DS n°2023-767 du 11 août 2023 qui précise que la date butoir pour les communes de moins de 2000 habitants pour la mise à jour et la certification de la base adresse locale est fixée au 1er juin 2024.

La mise à jour de cette base adresse est notamment utile pour l'intervention des secours sur la commune mais également pour l'installation de la fibre sur la commune à venir.

La poste propose de réaliser cette mise à jour. Pour cela elle s'appuie sur les connaissances « terrain » des facteurs :

- audit et contrôle l'ensemble des voies déjà numérotées (orthographe, positionnement géographique, absence de n°, absence de voies, toponymie)
- qualifie pour chacune des voies chaque numéro (positionnement, rattachement à la parcelle cadastrale, rattachement à la bonne voie)

- certifie chaque point adresse pour publication par la commune dans la Base Adresse Locale
- forme et assure un appui pendant quelques mois pour permettre aux utilisateurs de la commune de maîtriser en autonomie les mises à jour de votre Base Adresse Locale.

Dans le cadre de sa délégation du conseil, Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'elle a validé le devis proposé par la Poste pour un montant de prestation de 6 168 € TTC.

◆ **Cimetière : reprise de concessions – information**

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'un nombre important de concessions ne sont plus entretenues, et n'ont plus de concessionnaires ni d'ayants droits.

Il est donc nécessaire, pour la bonne gestion du cimetière d'engager une procédure de reprise de concessions en état d'abandon.

Afin d'assister la commune dans cette démarche, dans le cadre de sa délégation, Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'elle a validé le devis de la société GESCIME, spécialisée dans ce domaine pour un montant de 3 898.80 € répartis sur 3 années budgétaires.

◆ **Projet d'habitat inclusif pour personnes âgées et de logements locatifs sociaux familiaux**

Mme Le Marie fait un retour sur la réunion de présentation qui a eu lieu en mairie le 13 juin 2024 avec les sociétés ESH AIGUILLON Construction et Les Ajoncs qui travaillent en partenariat et constituent une équipe unique de maîtrise d'œuvre.

Ils ont pour projet de réaliser une opération d'environ 23 logements sur les parcelles communales rue de l'Etang (ZN 240-241 et 242), ce qui permettrait la création de logements locatifs sociaux dédiés aux familles ainsi qu'un programme d'habitat inclusif pour personnes âgées autonomes.

Mme Le Maire rappelle que l'ensemble des élus étaient conviés à cette présentation.

Les élus présents font part en séance de leur avis très favorable à la réalisation de cette opération.

Mme Le Maire informe le conseil qu'un courrier de proposition d'acquisition de l'emprise foncière va être adressée prochainement par l'ESH Aiguillon construction et l'ESH Les Ajoncs.

◆ **Retour CME**

Mme GRIFFON Frédérique fait un retour sur le conseil municipal des enfants qui a eu lieu le 14 juin 2024.

Compte tenu que certains enfants membres du conseil vont entrer au collège l'année prochaine, les réunions auront lieu le samedi matin et non plus le vendredi soir, à compter de septembre 2024.

Frédérique GRIFFON informe le conseil municipal qu'après réunion avec les communes et les associations concernées ; au vu du contexte électoral, et des contraintes d'organisation induites, les jeux de Lanvaux du 06 juillet sont annulés.

◆ **Jeux de lanvaux**

Frédérique GRIFFON informe le conseil municipal que les jeux de Lanvaux, initialement prévus le 06 juillet sont reportés. Cette décision a été prise unanimement par les élus des communes de Larré, Pleucadeuc, Saint Guyomard et Molac.

Dates à retenir :

Samedi 22 et dimanche 23 juin : Salon des Vieilles Soupapes – MOLAC EXPO

Vendredi 28 juin : portes ouvertes de l'école Arc en Ciel

Vendredi 28 juin : cirque spectacle des enfants – APEL Ecole Saint Pierre

Dimanche 30 juin : 1^{er} tour des élections législatives

Dimanche 30 juin : Fête de l'école – Amicale Laïque Ecole Arc en Ciel

Samedi 6 juillet : animation ESLM au stade

Samedi 7 septembre : forum des associations

Samedi 7 septembre : tournoi de foot + repas moules/frites - ESLM

Samedi 14 septembre : Loto – APEL école St Pierre

Samedi 21 septembre : Repas - Kof Melen

Animations à la Médiathèque :

21 juin atelier couture

Samedi 29 juin atelier dessin aquarelle pastel

Samedi 29 juin : cirque spectacle sur réservation

Vendredi 5 juillet atelier mémoire

Samedi 14 septembre Atelier pliage de papier

5 et 22 septembre atelier couture

La Mairie est fermée le samedi en juillet et en août

La Médiathèque fermée du 31 juillet au 28 août inclus. Réouverture le 30 août.

La date du prochain conseil municipal est fixée mardi 17 septembre 2024

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire clôt la séance et remercie les conseillers et la presse de leur attention à 21h30.